

COMMUNE DE SOLLIES-VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :
En exercice : 19
Présents : 13
Votants : 18
OBJET :
Avis sur demande d'autorisation environnementale unique en vue d'exploiter une installation de stockage de déchets de produits explosifs et d'explosifs, chemin de Tourris au Revest-les-Eaux
N° 37/2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le 06 juillet à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de SOLLIES-VILLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Nicolas GERARDIN, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 28/06/2022

Présents : Madame FOUASSE Bénédicte, Monsieur JOLY Philippe, Monsieur SABRIE Alain, Madame COURANT M-Christine, Monsieur NOIROT Michel, Madame VIVES Marie-Christine, Monsieur BROUSSAIS Jean-Jacques, Madame VIAENE Nathalie, Monsieur CASTEL Roger, Monsieur POURRET Jean-Michel, Monsieur CODOGNO Jean-Michel, Madame RUSSEL Delphine

Absent(s) excusé(s) ayant donné procuration : Monsieur VINCENT Alain à Madame RUSSEL Delphine, Madame MASSUCCO Isabelle à Monsieur JOLY Philippe, Monsieur FRANCESCHI Alain à Monsieur NOIROT Michel, Madame ADROVER Isabelle à Madame FOUASSE Bénédicte, Monsieur OLIVIERI Paul à Monsieur POURRET Jean-Michel

Absent(s) : Madame CHUI TI SING Liliane

Secrétaire de séance : Madame VIAENE Nathalie

Monsieur le Maire présente aux membres le dossier d'enquête publique adressé en mairie par la préfecture du Var qui porte sur la demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter une installation de stockage de déchets de produits explosifs et d'explosifs – chemin de Tourris sur le territoire de Revest-les-Eaux, par le groupement d'intervention du déminage.

Il indique que, l'article 10 de l'arrêté du 16 juin 2022 de Monsieur le Préfet du Var, précise que le conseil municipal de SOLLIES-VILLE est appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation, dès l'ouverture de l'enquête.

Le conseil municipal, après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, a :

- POUR : 17
- ABSTENTION : 1

N'a aucune observation à émettre concernant ce projet.

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré à Solliès-Ville.

Les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Nicolas GERARDIN



Certifié exécutoire compte tenu :

de la transmission en Préfecture le **- 8 JUIL. 2022**

de la publication le **- 8 JUIL. 2022**